

ARRETÉ N°55/2024

ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC **RUE DE LA VALLEE**

Le Maire de la commune de HOCHSTATT

le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière; VU

les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542-2 du Code des Collectivités VU

Territoriales;

le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant VU le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et

l'article R411-25 relatif à la signalisation routière;

la demande en date du 03 juin 2024 de l'entreprise QUALI Design d'ILLZACH VU sollicitant une autorisation d'occuper le domaine public au niveau du N°1, rue de

la Vallée à HOCHSTATT pour le stationnement d'un camion béton;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer les conditions d'occupation du domaine public dans le cadre de réservation de stationnement, ainsi que dans l'intérêt de la sécurité et des commodités de la circulation;

ARRETE

À compter du mercredi 05 juin 2024 et ceci jusqu'au vendredi 28 juin 2024, Article 1er:

l'entreprise QUALI Design est autorisée à occuper temporairement le domaine public ; en l'occurrence devant le N° 1 de la rue de la Vallée à HOCHSTATT.

En raison du stationnement d'un camion béton sur la chaussée et vu l'étroitesse Article 2:

de la voie, la rue de la Vallée pourra être provisoirement interdite à la circulation

de tout véhicule.

Une déviation devra être mise en place en bas de la rue de la Vallée avec déviation vers la rue des Cigognes et au niveau de la partie haute de la rue de

la Vallée (au-dessus du N° 2) vers la rue des Cigognes.

Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie au niveau du tronçon Article 3:

monopolisé par le déchargement de matériaux.

Des panneaux de signalisation seront posés par l'entreprise en charge du Article 4:

chantier pour permettre l'application du présent arrêté.

Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever tous les Article 5:

dépôts de matériaux sur la voie publique.

Ampliation à Article 6:

Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH et d'ALTKIRCH

La Brigade Verte de SOULTZ et de WALHEIM

L'entreprise QUALI Design d'ILLZAC

Monsieur Matéo BESONNET

HOCHSTATT, le 03 juin 2024 Le Maire,

Matthieu HECKLEN

